

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2023  
Régulièrement convoqué le 28 novembre 2023

Le 11 décembre 2023 à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de  
M. Julien CORNILLET.

**Présents (es)** : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM, Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE (Adjoints au Maire).

M. Norbert GRAVES, M. Jacques ROCCI, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT, Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Vincent PERROUX, M. Julien DECORTE, M. Karim OUMEDDOUR (à partir de la délibération n° 1.01), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY, M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED, Mme Cécile GILLET, M. Jacques SÉBILLE, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET.

**Pouvoirs** : M. Cyril MANIN (pouvoir Mme Vanessa VIAU), Mme Anne BELLE (pouvoir M. Philippe LHOTTELLIER), M. Jérôme BEAUTHÉAC (pouvoir M. Norbert GRAVES), Mme Demet YEDILI (pouvoir à Mme Emeline MEHUKAJ), M. Corentin CATELLA (pouvoir Mme Catherine MATSAERT), M. Jean-Frédéric FABERT (pouvoir à M. François COUTOS-THEVENOT), M. Laurent MILAZZO (pouvoir à M. Christophe ROISSAC), M. Laurent LANFRAY (pouvoir à Mme Patricia BRUNEL-MAILLET),

**Secrétaire de Séance** : Mme Emeline MEHUKAJ

1.05 \_ BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Norbert GRAVES, Conseiller municipal, Rapporteur, expose à l'assemblée :

Le budget primitif 2024 – budget annexe de l'eau se résume comme suit en mouvements budgétaires :

**Section d'investissement :**

- Dépenses	:	6 345 500€
- Recettes	:	6 345 500€

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses	:	1 489 000€
- Recettes	:	1 489 000€

**m** TOTAL

7 834 500€

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération n°1.08 du Conseil municipal de la ville de Montélimar procédant au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024 et au vote du Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

Vu la note explicative de synthèse du budget 2024 dénommée « Rapport de présentation » ci-annexée,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré, **À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**3 contre** : P. BRUNEL-MAILLET, F. CAPMAL, L. LANFRAY (pouvoir à P. BRUNEL-MAILLET)

**DÉCIDE :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 – budget annexe de l'eau qui s'élève en section de fonctionnement à 1 489 000€ et en section d'investissement à 6 345 500€,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
POUR EXPEDITION CONFORME**

Fait en Mairie, le 12 décembre 2023

Le Maire,  
Julien CORNILLE



La secrétaire de séance  
Emeline MEHUKAJ



# BUDGET PRIMITIF 2024

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

# SOMMAIRE

<b>I. Budget général 2024 .....</b>	<b>3</b>
A. <i>L'équilibre du budget 2024 .....</i>	4
B. <i>La section de fonctionnement .....</i>	4
a) <i>L'évolution des dépenses de fonctionnement .....</i>	4
b) <i>L'évolution des recettes de fonctionnement .....</i>	7
c) <i>La répartition des charges de fonctionnement par secteur .....</i>	10
C. <i>La section d'investissement.....</i>	12
a) <i>Les dépenses d'investissement .....</i>	12
b) <i>Les recettes d'investissement .....</i>	13
<b>II. Budgets annexes 2024 .....</b>	<b>15</b>
A. <i>Le budget annexe du stationnement.....</i>	15
B. <i>Le budget annexe de l'eau potable .....</i>	16

Après le rapport d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2023, le budget primitif 2024 concrétise les orientations de la municipalité.

Ce rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57 et M4). Le budget général est présenté pour la première fois selon l'instruction comptable M57.

Les comparaisons, effectuées dans ce rapport avec le budget précédent, s'effectuent par rapport au budget cumulé 2023 (budget + décisions modificatives + virements internes + restes à réaliser n-1). Le budget 2024 n'intègre pas les résultats et restes à réaliser 2023.

## **I. Budget général 2024**

Après une année 2023 difficile avec la crise énergétique qui a fortement impacté notre économie, nous constatons que si les tensions sur l'énergie se sont légèrement amoindries, l'année 2024 restera également difficile.

En effet, malgré une inflation qui semble devoir ralentir en 2024, le budget communal doit encore en supporter les impacts ne serait-ce qu'au-travers des prix qui ont été révisés en cours d'exercice 2023 à effet sur une partie de l'année 2024. Les taux d'intérêt vont demeurer élevés en 2024 entraînant une charge de remboursement plus importante.

Cette situation représente un véritable défi eu égard à notre capacité à maintenir l'équilibre budgétaire tout en répondant aux besoins des Montiliens.

Malgré ces contraintes budgétaires, l'année 2024 sera l'année de l'investissement avec la concrétisation et la réalisation de projets phares et structurants pour notre ville avec pour lignes conductrices :

- **Faciliter les déplacements** (poursuite du programme pluriannuel de rénovation des trottoirs, de création d'aménagements cyclables, et de reprise complète de voies comme la rue des Colonnes dont les travaux se termineront en 2024),
- **Réhabiliter les espaces publics délabrés** (2024 sera une année importante dans le secteur du Cœur de Ville avec la poursuite des travaux dans les rues Pierre Julien Nord et Sud et Roger Poyol, le démarrage de la rénovation de la collégiale Ste Croix et la requalification du giratoire du Vox),
- **Favoriser la rénovation des logements** (dans la continuité du démarrage fin 2023 de l'OPAH-RU),
- **Préserver l'environnement en rattrapant le retard pris durant les mandats précédents** en matière de lutte contre les consommations énergétiques dans les bâtiments (Ecoles, Bâtiments administratifs.) avec la poursuite du plan de rénovation des menuiseries, mais aussi la limitation de la consommation d'eau potable dans les massifs en déployant de nouvelles plantations.
- **Rendre les rues commerçantes encore plus attractives.**

## A. L'équilibre du budget 2024

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>44 475 K€</b>	<b>44 475 K€</b>
dont Crédits réels	38 841 K€	44 452 K€
dont Crédits d'ordre	5 634 K€	23 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>26 276 K€</b>	<b>26 276 K€</b>
dont Crédits réels	25 953 K€	20 342 K€
dont Crédits d'ordre	323 K€	5 934 K€
	=	=
<b>Total du budget</b>	<b>70 751 K€</b>	<b>70 751 K€</b>

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 44 475 k€ et en section d'investissement à hauteur de 26 276 k€. Le montant global est de 70 751 k€.

## B. La section de fonctionnement

### a) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2024 à 38 841k€. Elles augmentent de 2.2% par rapport au budget 2023 ; soit en valeur absolue une hausse de 834 k€.

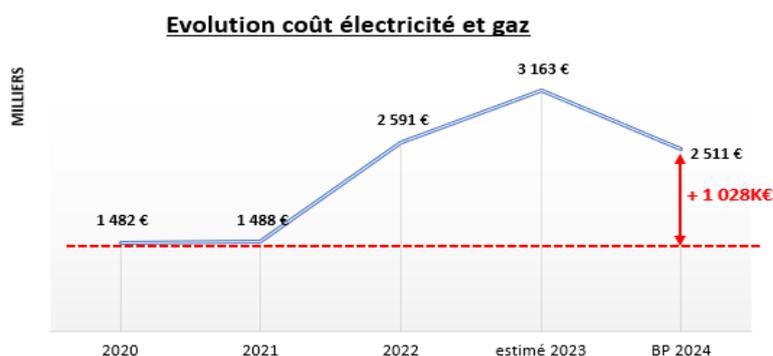
	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
011- Charges courantes	14 778K€	14 245K€	-3,6%	-532K€
dont électricité et gaz	3 221K€	2 527K€	-21,5%	-694K€
dont autres	11 557K€	11 718K€	1,4%	161K€
012 - charges de personnel	17 453K€	18 042K€	3,4%	589K€
014 - FPIC et autres	745K€	751K€	0,7%	5K€
dont prélèvement loi SRU	284K€	284K€	0,0%	0K€
dont autres	461K€	466K€	1,1%	5K€
65 - subvention et participations	4 012K€	4 813K€	20,0%	801K€
dont participation SDIS	1 988K€	2 070K€	4,1%	82K€
dont subv. Budget stationnement	230K€	397K€	72,6%	167K€
dont subv. CCAS	99K€	666K€	575,7%	567K€
dont autres	1 696K€	1 680K€	-0,9%	-16K€
66 - charges financières	932K€	903K€	-3,1%	-29K€
67 - charges exceptionnelles	27K€	27K€	-0,7%	0K€
68- provision	60K€	60K€	0,0%	0K€
<b>Total</b>	<b>38 008K€</b>	<b>38 841K€</b>	<b>2,2%</b>	<b>834K€</b>

### ➤ Les dépenses à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre enregistre l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de tous les équipements publics et aux animations de la ville.

L'évolution de ces dépenses en 2024 est principalement liée à des phénomènes exogènes non décidés par la commune :

- Un **coût de l'énergie** en légère baisse mais qui reste très largement supérieur au montant payé en 2020 comme le montre le graphique ci-après :



- Une **forte évolution des indices de révision des contrats** de l'ordre de 7% (restauration scolaire, portage des repas à domicile, nettoyage du centre-ville, nettoyage des locaux...) **et une inflation** prévisionnelle de +2.6% en 2024. L'impact cumulé de ces 2 phénomènes est estimé à 480K€ ;

Par ailleurs et malgré cette conjoncture défavorable il est proposé l'inscription de crédits nouveaux dans les domaines suivants :

- **L'éducation** avec la hausse de la dotation globale aux écoles liée à l'ouverture de 5 nouvelles classes ;
- **La sécurité** avec le financement des actions suivies par le conseil local de la sécurité, de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- **Le secteur social** avec des animations diversifiées dans les 2 centres sociaux de la ville et la volonté de développer et recentrer certaines activités sur le CCAS en affectant les moyens humains et financiers nécessaires ;
- **Le sport** avec un budget pour des animations liées aux jeux olympiques 2024, la mise en place de contrats de maintenance des éclairages extérieurs des équipements sportifs et l'amélioration de l'entretien des espaces verts des stades ;
- La mise en place d'une « **maison des internes** » avec une offre de logement **pour les étudiants internes en médecine** générale effectuant un **stage** ou un remplacement temporaire sur la commune.

### ➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel évolueront principalement sous l'effet de l'impact des mesures décidées par l'Etat et qui s'imposent aux employeurs publics.

Un an après la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, de nouvelles mesures salariales ont été décidées par le gouvernement en juin 2023 :

Au-delà du glissement vieillesse technicité qui traduit la progression des agents dans leur carrière qui représente environ 180 k€, les charges de personnel augmenteront pour près de 400 k€ du fait des trois mesures suivantes qui s'imposent aux collectivités :

- Augmentation de +1,5 % du point d'indice dès juillet 2023,
- Revalorisation des salaires des agents positionnés en début des grilles de catégories C et B
- Attribution de 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents, à partir de janvier 2024, soit environ 25 euros brut de plus par mois par agent.

### ➤ **Atténuations des produits (chapitre 014)**

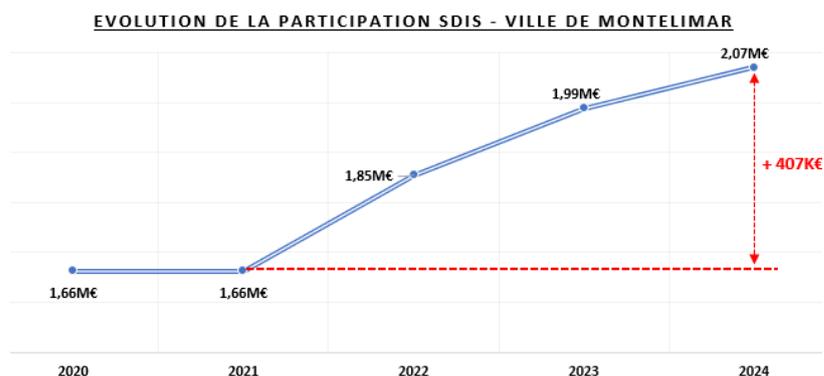
Ce chapitre regroupe les montants prélevés par l'Etat au titre d'une part du fonds de péréquation (FPIC) et d'autre part de l'application de la loi SRU. En effet et compte tenu de la tension sur le marché du logement social de Montélimar sur la période 2019-2021 (plus de 6 demandes pour 1 attribution) entraînant l'obligation de 25% de logements sociaux au lieu de 20% à l'échelle communale, un nouveau prélèvement de 284 k€ sera effectué par l'Etat en 2024 après celui opéré en 2023.

### ➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe la participation obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours, la subvention au centre communal d'action sociale (CCAS), la subvention d'équilibre versée au budget annexe du stationnement, les subventions aux associations ainsi que les indemnités versées aux élus au titre de leur mandat et les crédits destinés à supporter les pertes sur créances irrécouvrables.

La variation de ce chapitre est principalement liée à :

- La révision de la participation au SDIS 26 estimée à +4% soit +82 k€. Cette évolution s'inscrit dans une forte évolution de la participation appelée par le SDIS depuis 2021 après plusieurs années de stabilité et dans un contexte d'augmentation des risques en particulier en matière de feux de forêts comme le montre le graphique ci-après ;



- La hausse de la subvention d'équilibre versée au budget stationnement (environ + 170 k€). Cette hausse est à relativiser dans la mesure où la subvention d'équilibre 2023 a pu être réduite du fait d'une recette exceptionnelle de 150 k€ constatée sur ce budget annexe (concession de 2 places au sein du parking Chabaud sur une durée de 25 ans).
- la montée en puissance des actions du CCAS qui se traduit par une augmentation de la subvention qui passe de 99 k€ à 666 k€.

### ➤ Les charges financières (chapitre 66)

Malgré la hausse des taux d'intérêts, les charges financières sont contenues du fait de la baisse de l'encours de dette fin 2023.

### ➤ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre enregistre les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs.

### ➤ Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Une provision de 60 k€ est inscrite pour la dépréciation des éventuelles créances douteuses que le trésor public pourrait nous communiquer.

## **b) L'évolution des recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) sont estimées pour 2024 à environ 44,4 M€. Elles augmentent de 2.3% par rapport au budget 2023.

	Budget 2023	Budget 2024	Variat. En %	Variat. En €
<b>013 - IJ et chèque déjeuners</b>	<b>255K€</b>	<b>255K€</b>	<b>0,0%</b>	<b>0K€</b>
<b>70 - Produit des services</b>	<b>2 053K€</b>	<b>2 527K€</b>	<b>23,1%</b>	<b>474K€</b>
<b>73- Impôts et taxes</b>	<b>3 102K€</b>	<b>2 953K€</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-148K€</b>
dont attribution de compensation et DSC	2 672K€	2 534K€	-5,2%	-138K€
dont Taxe locale sur la publicité extérieure	275K€	280K€	1,8%	5K€
dont autres	155K€	140K€	-9,7%	-15K€
<b>731- Fiscalité locale</b>	<b>29 863K€</b>	<b>30 540K€</b>	<b>2,3%</b>	<b>677K€</b>
dont Impôts directs locaux	26 577K€	27 666K€	4,1%	1 089K€
dont Taxe additionnelle droits de mutation	1 900K€	1 750K€	-7,9%	-150K€
dont Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 187K€	965K€	-18,7%	-222K€
dont autres	199K€	159K€	-20,2%	-40K€
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>6 900K€</b>	<b>6 998K€</b>	<b>1,4%</b>	<b>98K€</b>
dont DGF	4 674K€	4 705K€	0,7%	31K€
dont compensation exonérations impôts locaux	1 263K€	1 352K€	7,1%	90K€
dont autres	964K€	942K€	-2,3%	-22K€
<b>75 - Autres produits</b>	<b>1 263K€</b>	<b>1 175K€</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-88K€</b>
dont location de locaux	588K€	571K€	-3,0%	-18K€
dont autres	675K€	604K€	-10,5%	-71K€
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>3K€</b>	<b>3K€</b>	<b>0,0%</b>	<b>0K€</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0K€</b>	<b>0K€</b>	<b>0,0%</b>	<b>0K€</b>
<b>Total</b>	<b>43 439K€</b>	<b>44 452K€</b>	<b>2,3%</b>	<b>1 013K€</b>

### ➤ **Atténuations des charges (chapitre 013)**

Dans ce chapitre sont comptabilisés la participation des agents aux chèques déjeuner et le remboursement des indemnités journalières perçues de la part de la caisse primaire d'assurance maladie. Le montant est stable par rapport à 2023.

### ➤ **Produits de services, du domaine et ventes (chapitre 70)**

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions des cimetières, aux redevances d'occupation du domaine public (terrasses, travaux...), à la redevance découlant de l'installation de production photovoltaïque sur les bâtiments du centre technique municipal de Gournier et sur la zone de Fortuneau, aux activités des centres sociaux (famille et prestation CAF), à la facturation à l'agglomération des services partagés, au remboursement des charges locatives, au remboursement des mise à disposition du personnel et aux recettes des consultations du centre municipal de santé (CMS).

La hausse présentée est due essentiellement à la prévision de recettes correspondant au remboursement du personnel mis à disposition au CCAS (400 k€) et par la prévision de recettes de location de matériel au communes membres de l'agglomération (100 k€).

### ➤ **Impôts et taxes (chapitre 73)**

L'attribution de compensation versée par l'agglomération baisse sous l'effet du renfort des services communs facturés par la communauté d'agglomération à la ville.

### ➤ **Fiscalité locale (chapitre 731)**

Ce chapitre comptabilise principalement les contributions directes (TH et TF), les taxes liées à la production énergétique, la taxe sur la publicité et les droits de mutation.

Les impôts directs locaux ne progresseront que sous l'effet de l'accroissement des bases fiscales notamment grâce à la construction de nouveaux logements et à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

En effet, depuis 2018, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année en fonction de l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre. Pour calculer la revalorisation de l'année 2024, les pouvoirs publics vont donc utiliser l'inflation calculée entre novembre 2022 et novembre 2023. Pour 2024, compte tenu du ralentissement de l'inflation, la revalorisation des bases locatives cadastrales devrait être légèrement supérieure à 4%

Les prévisions présentées, prudentes, découlent de l'hypothèse d'une revalorisation de 4% des bases locatives et de +0.5% de constructions nouvelles. Pour continuer d'optimiser nos recettes au-travers de la mise en cohérence des bases, des démarches ont été entreprises auprès des services des impôts.

	2023	2024
<b>Bases nettes TH</b>	<b>2 691 K€</b>	<b>2 799 K€</b>
<i>Evolution</i>	+ 7,1%	+ 4,0%
Taux TH	14,78%	14,78%
<b>Produit TH</b>	<b>398 K€</b>	<b>414 K€</b>
<b>Bases totales FB</b>	<b>67 236 K€</b>	<b>69 969 K€</b>
		4,1%
Taux FB	37,82%	37,82%
<b>Produit FB</b>	<b>25 426 K€</b>	<b>26 460 K€</b>
Coefficient correcteur	1,0165	1,0165
<b>Total compensation</b>	<b>492 K€</b>	<b>521 K€</b>
<b>Bases FNB</b>	<b>366 K€</b>	<b>381 K€</b>
Taux FNB	71,17%	71,17%
<b>Produit FNB</b>	<b>261 K€</b>	<b>271 K€</b>
<b>Produit fiscal direct</b>	<b>26 577 K€</b>	<b>27 666 K€</b>
		+ 4,1%

Comme annoncé en 2023 et après une hausse très importante (+ 23 % et + 30 % respectivement en 2021 et 2022 par rapport à 2020), la baisse des droits de mutation se confirme. La forte remontée des taux d'intérêts et la frilosité des banques concernant l'accord de crédits ont ralenti le nombre de transactions de manière significative. Ce repli devrait se poursuivre en 2024 avec la hausse des taux d'intérêt par suite de la dernière décision de la banque centrale européenne d'augmenter les taux directeurs pour lutter contre l'inflation.

Dans ce contexte et de manière prudentielle, le montant prévu pour 2024 est de 1 750 K€ soit -150k€ par rapport à 2023. A titre indicatif, la moyenne des produits 2018-2020 s'établissait à 1 700 k€.

	2020	2021	2022	2023	BP 2023
Droits de mutation	1 769K€	2 184K€	2 305K€	1 900K€	1 750K€

La baisse du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité doit être relativisée car elle est liée à la perception en 2023 d'un trimestre supplémentaire dans le cadre d'une réforme spécifique. En neutralisant ce phénomène, cette recette reste stable.

### ➤ Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Ce chapitre englobe la dotation globale de fonctionnement, les compensations liées aux dégrèvements de fiscalité versées par l'Etat, les contrats aidés et les diverses subventions (Fisac, sauvegarde de l'enfance et centre municipal de santé).

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, le projet de loi de finances 2024 n'étant pas encore adopté, l'inscription proposée résulte d'une estimation effectuée avec les éléments connus à ce jour.

	2023	2024
Population DGF	41 442 -155 hab -0,37%	41 442 0 hab 0,0%
Part dynamique de la population	-17,4K€	0,0K€
Ecretement	0,0 K€	-10,8 K€
Dotation forfaitaire avant CRFP	5 308,6K€	5 297,8K€
Participation redress. Comptes publi variation	-2 135,4K€ 0,0K€	-2 135,4K€ 0,0K€
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>3 173,2K€</b> <b>-17,4K€</b> <b>-0,54%</b>	<b>3 162,4K€</b> <b>-10,8K€</b> <b>-0,34%</b>

	2023	2024
DNP	244,8 K€ -10,00%	259,5 K€ 6,00%
DSU	1218,7 K€ 5,05%	1282,8 K€ 5,26%

<b>Total DGF</b>	<b>4 636,7K€</b> <b>14,0K€</b> <b>0,3%</b>	<b>4 704,7K€</b> <b>68,0K€</b> <b>1,5%</b>
DGF/hab	111,9 €/hab.	113,5 €/hab.

### ➤ **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées aux loyers perçus pour l'utilisation des bâtiments communaux par des tiers et les autres produits de gestion (opération « Sport Zap », fourrière automobile, vente d'espace publicitaire dans le magazine communal, compensation tarifaire de la restauration scolaire et remboursement par la communauté d'agglomération des repas des encadrants périscolaire). Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, ce chapitre enregistre désormais les recettes résultant des sinistres et des contentieux divers, du recouvrement des impayés de la restauration scolaire ainsi que de l'annulation des rattachements de mandats émis à tort. Ces dépenses exceptionnelles sont difficilement prévisibles et par conséquent elles sont estimées à la baisse de manière prudentielle (-71K€).

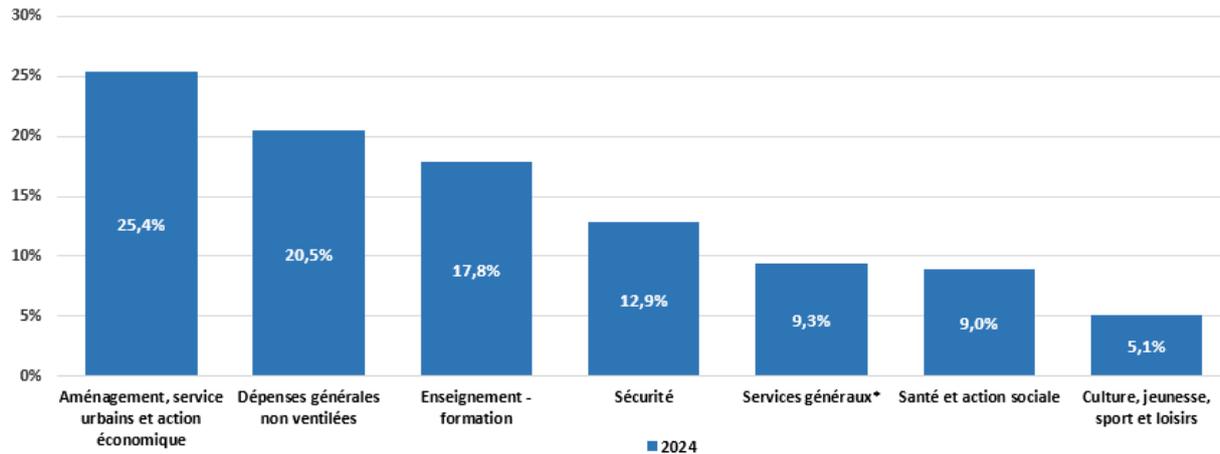
### ➤ **Produits financiers (chapitre 76)**

Les produits financiers sont essentiellement liés aux dividendes reversés par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) dont la commune est actionnaire.

### ➤ **Produits exceptionnels (chapitre 77)**

Ce chapitre enregistre désormais les annulations de mandats antérieurs.

## **c) La répartition des charges de fonctionnement par secteur**



\*Services généraux : Etat civil, assemblée locale, service des cimetières, vie associative, information-communication, fêtes et cérémonies...

La commune poursuivra et accentuera ses actions, notamment, dans les domaines suivants :

### **Education :**

Pour l'année scolaire 2023/2024, les écoles élémentaires accueilleront 3.400 élèves environ. En 2024, la restauration scolaire fera l'objet d'un nouvel appel à concurrence pour la période 2024 à 2028. La politique d'adaptation de nos équipements au changement climatique se poursuivra, avec les travaux de rénovation des bâtiments évoqués plus haut, la végétalisation des cours de récréation et l'installation de dispositifs de rafraîchissement dans les salles de classe.

### **Politiques sociales :**

En matière de politiques sociales, l'année sera marquée par une montée en puissance des actions du CCAS, dans une perspective de cohérence et de simplification. Les travaux de construction d'un bâtiment multi-activité quartier d'Espoulette, comprenant le CCAS, seront lancés. Une nouvelle génération de contrat de ville 2024-2030 sera mise en œuvre avec l'Etat et les partenaires locaux.

### **Santé :**

Les actions en matière de santé seront nombreuses en 2024, traduites par l'implication de la Ville et de ses partenaires dans les campagnes nationales de prévention (septembre en or, octobre rose, Semaine de sensibilisation autour de la santé mentale,...) et dans la participation à l'offre de soins avec notamment le Centre municipal de santé et la Maison des internes.

### **Jeunesse :**

Plusieurs dispositifs d'accompagnement de nos jeunes seront reconduits (bourse au permis de conduire, bourse au BAFA,...) et une nouvelle génération de membres du Conseil des Jeunes Citoyens portera des actions au côté des jeunes du CMJ.

## Sécurité et tranquillité :

En 2023, il a été décidé d'augmenter les effectifs de police municipale (+ 4 agents). Par ailleurs, le dispositif de vidéoprotection continuera d'être renforcé et amélioré.

### C. La section d'investissement

#### a) Les dépenses d'investissement

	Budget 2023	Reports de crédits 2022	Total budget 2023	Budget 2024
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	235K€	41K€	276K€	100K€
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	265K€	201K€	466K€	223K€
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 693K€	655K€	3 348K€	1 460K€
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	7 954K€	5 308K€	13 262K€	7 050K€
Opérations d'équipement	113K€	108K€	221K€	13 107K€
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>11 260K€</b>	<b>6 313K€</b>	<b>17 573K€</b>	<b>21 940K€</b>

Les crédits des chapitres 20, 204, 21, 23 et les opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement qui seront réalisées en 2024. Le montant des dépenses d'équipements s'élève à 21.9 M€ de crédits nouveaux sans prise en compte des restes à réaliser 2023 qui seront enregistrés à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire mi-2024.

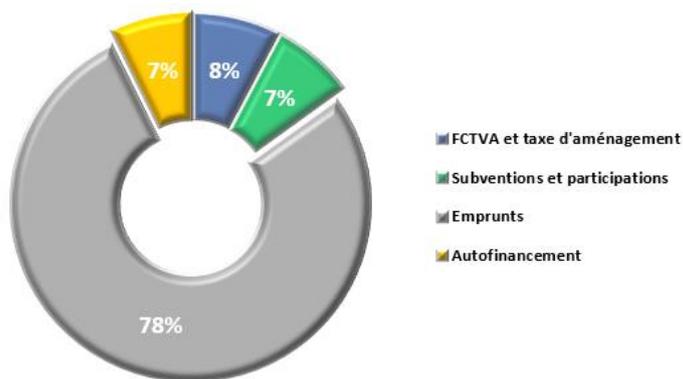
Cat	Libellé	CP 2024
<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b>		
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	602 K€
	AMENAGEMENT DES CIMETIERES	168 K€
	<b>Total AFFAIRES GÉNÉRALES</b>	<b>770 K€</b>
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>		
	COLLÉGIALE SAINTE CROIX : RÉNOVATION	1 068 K€
	QUARTIER CULTUREL CHABRILLAN : TRAVAUX DIVERS POUR CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT DU QUARTIER CULTUREL	200 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	83 K€
	<b>Total CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>1 350 K€</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DU CENTRE VILLE ET DES QUARTIERS</b>		
	PROGRAMME CŒUR DE VILLE	2 840 K€
	CONSTITUTION DE RESERVES FONCIERES	1 000 K€
	VIDÉOPROTECTION DES QUARTIERS	300 K€
	SUBVENTIONS FACADES + DEVANTURES COMMERCIALES	273 K€
	MODERNISATION ET REMPLACEMENT DU MOBILIER URBAIN	145 K€
	RESTAURATION PONT ROOSEVELT	442 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	148 K€
	<b>Total DÉVELOPPEMENT DU CENTRE VILLE ET DES QUARTIERS</b>	<b>5 148 K€</b>

Cat	Libellé	CP 2024
<b>ÉDUCATION ET JEUNESSE</b>		
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	497 K€
	PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE	250 K€
<b>Total ÉDUCATION ET JEUNESSE</b>		<b>747 K€</b>
<b>ENVIRONNEMENT ET DÉMOCRATIE LOCALE</b>		
	AIRES DE JEUX - RENOUELEMENT PLURIANNUEL	280 K€
	AMENAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES	260 K€
	PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU	140 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	17 K€
<b>Total ENVIRONNEMENT ET DÉMOCRATIE LOCALE</b>		<b>697 K€</b>
<b>LOGEMENT ET MOBILITÉS</b>		
	PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA VOIRIE ET DE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES	140 K€
<b>Total LOGEMENT ET MOBILITÉS</b>		<b>140 K€</b>
<b>SANTÉ, SOCIAL ET SENIORS</b>		
	ESPOULETTE : CONSTRUCTION D'UN CCAS ET D'UNE SALLE DE RÉUNION	1 044 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	13 K€
<b>Total SANTÉ, SOCIAL ET SENIORS</b>		<b>1 056 K€</b>
<b>SPORTS</b>		
	HIPPODROME - AMENAGEMENT DE 2 TERRAINS A 8 SYNTHETIQUES	576 K€
	STADE DE BAGATELLE : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE	690 K€
	CREATION D'UNE PLAINE DES SPORTS	560 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	143 K€
	LE PLAN - REMISE ETAT DU TERRAIN	150 K€
<b>Total SPORTS</b>		<b>2 119 K€</b>

Cat	Libellé	CP 2024
<b>URBANISME ET TRAVAUX</b>		
	PROGRAMME DE MAINTIEN DE LA VOIRIE ET DE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES	2 850 K€
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	2 582 K€
	AMENAGEMENT RUE PAUL LOUBET PUIS ETUDE DEVANT LA GARE	1 100 K€
	CHEMIN DES GREZES, RUE DES GREZES, GIRATOIRE	550 K€
	AMENAGEMENT DE PARKINGS	1 400 K€
	PUP LES CLÉES ET AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES QUARTIERS	685 K€
	CREATION GIRATOIRE BOULEVARD PRESIDENTS/CHEMIN DE RAVALY	100 K€
	RENOUELEMENT URBAIN QUARTIER NOCAZE	50 K€
	AMENAGEMENT BATIMENT CORNEROCHE	200 K€
	ETUDE CURAGE DU LAC DU JARDIN PUBLIC	100 K€
	RESTAURATION BACHE INCENDIE zones (PORTES DE PROVENCE, Fortuneau...)	170 K€
	PASSERELLE DU JABRON	80 K€
<b>Total URBANISME ET TRAVAUX</b>		<b>9 867 K€</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITÉS</b>		
	MAINTIEN DU PATRIMOINE BATI ET MATERIEL	46 K€
<b>Total VIE ASSOCIATIVE ET FESTIVITÉS</b>		<b>46 K€</b>
<b>Total général</b>		<b>21 940 K€</b>

## b) Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement seront financées grâce à l'épargne dégagée de la section de fonctionnement et par d'autres ressources détaillées ci-après :



## II. Budgets annexes 2024

### A. Le budget annexe du stationnement

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>1 392 K€</b>	<b>1 392 K€</b>
dont Crédits réels	760 K€	1 377 K€
dont Crédits d'ordre	631 K€	15 K€
	+	+
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>633 K€</b>	<b>633 K€</b>
dont Crédits réels	618 K€	2 K€
dont Crédits d'ordre	15 K€	631 K€
	=	=
<b>Total du budget</b>	<b>2 024 K€</b>	<b>2 024 K€</b>

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 392 k€ et en section d'investissement à hauteur de 633k€. Le montant global est de 2 024 k€.

Les droits de stationnement 2024 sont estimés à 980 k€ à tarification constante. Si l'on neutralise la recette exceptionnelle de 150 K€ perçue en 2023, les produits sont prévus en hausse grâce à l'amélioration des rotations résultant du changement de matériel.

Recettes de fonctionnement	Budget 2023	Budget 2024	Variation en €	Variation en %
70 - PRODUITS DE SERVICES (recettes stationnement)	1 100,0 K€	980,0 K€	-120,0 K€	-10,9%
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	230,0 K€	397,0 K€	167,0 K€	72,6%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,3 K€	0,0 K€	-2,3 K€	-100,0%
<b>Total général</b>	<b>1 332,3 K€</b>	<b>1 377,0 K€</b>	<b>44,7 K€</b>	<b>3,4%</b>

Les droits de stationnement permettront ainsi de financer les dépenses de fonctionnement estimées à 760 k€.

Dépenses de fonctionnement		Budget 2023	Budget 2024	Variation en €	Variation en %
<b>011</b>	<b>- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
	606 - Achats non stockés de matières (dont énergie)	235,6 K€	169,2 K€	-66,5 K€	-28,2%
	615 - Entretien et réparations	117,6 K€	104,4 K€	-13,2 K€	-11,2%
	627 - Services bancaires et assimilés	10,0 K€	10,0 K€	0,0 K€	0,0%
	628 - Divers (nettoyage des locaux)	42,3 K€	56,0 K€	13,7 K€	32,2%
	Autres	27,5 K€	32,9 K€	5,4 K€	19,6%
<b>Total 011</b>	<b>- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>433,0 K€</b>	<b>372,5 K€</b>	<b>-60,6 K€</b>	<b>-14,0%</b>
<b>012</b>	<b>- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>294,4 K€</b>	<b>281,0 K€</b>	<b>-13,5 K€</b>	<b>-4,6%</b>
<b>65</b>	<b>- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0,5 K€</b>	<b>0,01 K€</b>	<b>-0,5 K€</b>	<b>-98,0%</b>
<b>Dépenses Courantes</b>		<b>728,0 K€</b>	<b>653,4 K€</b>	<b>-74,5 K€</b>	<b>-10,2%</b>
<b>66</b>	<b>- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>128,0 K€</b>	<b>106,8 K€</b>	<b>-21,2 K€</b>	<b>-16,6%</b>
<b>67</b>	<b>- CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1,3 K€</b>	<b>0,3 K€</b>	<b>-1,0 K€</b>	<b>-76,9%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>857,2 K€</b>	<b>760,5 K€</b>	<b>-96,8 K€</b>	<b>-11,3%</b>

Les ressources de ce budget seront complétées par une subvention du budget général estimée à 397 k€.

Cette subvention permettra de participer au financement du remboursement de la dette contractée pour le financement de la création du parking souterrain de Saint-Martin, pour le renouvellement du matériel (616,5 k€ en 2024) ainsi que la tarification spéciale que la municipalité propose de mettre en place pendant la période des travaux réalisés actuellement en cœur de centre-ville en faveur des professionnels qui y travaillent. Cette tarification spéciale temporaire prendra la forme d'un abonnement quotidien à 1 € par jour du lundi au samedi, de 7h à 20h valable au parking souterrain Saint Martin.

## B. Le budget annexe de l'eau potable

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget</b>	<b>1 489 K€</b>	<b>1 489 K€</b>
dont Crédits réels	303 K€	1 450 K€
dont Crédits d'ordre	1 186 K€	39 K€
	<b>+</b>	<b>+</b>
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement votés au titre du présent budget</b>	<b>6 346 K€</b>	<b>6 346 K€</b>
dont Crédits réels	5 187 K€	4 040 K€
dont Crédits d'ordre	1 159 K€	2 306 K€
	<b>=</b>	<b>=</b>
<b>Total du budget</b>	<b>7 835 K€</b>	<b>7 835 K€</b>

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 489k€ et en section d'investissement à hauteur de 6 346k€. Le montant global est de 7 835k€.

En fonctionnement, les dépenses réelles se composent principalement de charges de structure, de personnel à hauteur de 271 k€ et de charges financières pour 32 k€. Cette

section est financée exclusivement par la redevance du service public de l'eau potable.

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Variat. En €</b>	<b>Variat. En %</b>
<b>011</b>	<b>- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>				
	613 - locations	,0 K€	1,1 K€	1,1 K€	
	617 - Etudes et recherches	72,5 K€	9,0 K€	-63,5 K€	-87,6%
	628 - Remboursement de frais et divers	133,0 K€	138,0 K€	5,0 K€	3,8%
	635 - Taxes et versements assimilés	36,0 K€	24,0 K€	-12,0 K€	-33,3%
	637 - Autres impôts	,7 K€	,8 K€	,1 K€	14,3%
<b>Total 011</b>	<b>- CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>242,2 K€</b>	<b>172,9 K€</b>	<b>-69,4 K€</b>	<b>-28,6%</b>
<b>012</b>	<b>- CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>107,0 K€</b>	<b>99,0 K€</b>	<b>-8,0 K€</b>	<b>-7,5%</b>
<b>66</b>	<b>- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>35,0 K€</b>	<b>31,6 K€</b>	<b>-3,4 K€</b>	<b>-9,7%</b>
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>384 K€</b>	<b>303 K€</b>	<b>-81 K€</b>	<b>-21,0%</b>

En 2024, il est prévu 5.1M€ de travaux. Les travaux porteront notamment sur la remise en état du réservoir de Narbonne, la requalification des conduites présentes sous les ponts Roosevelt et RN102, ainsi que sur la réparation de la conduite de la Dame.

Le budget comprendra également les crédits nécessaires au remboursement du capital de dette estimée à environ 87 k€ pour 2024.

L'ensemble des dépenses seront financées sans augmentation de la part du tarif qui revient à la commune.

La section d'investissement est équilibrée par la récupération de la TVA via le fermier et l'emprunt.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>21260198300316</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>COMMUNE dont la population est de 3500 habitants</b> <b>et plus VILLE DE MONTELMAR</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : MONTELMAR

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 49 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

BUDGET : BUDGET DU SERVICE DE L'EAU (2)

**ANNEE 2024**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	32
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	34

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	35
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE**

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 489 000,00	1 489 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	6 345 500,00	6 345 500,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>7 834 500,00</b>	<b>7 834 500,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	242 200,00	0,00	172 850,00	172 850,00	172 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>349 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>271 850,00</b>	<b>271 850,00</b>	<b>271 850,00</b>
66	Charges financières	35 000,00	0,00	31 596,30	31 596,30	31 596,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>384 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>303 446,30</b>	<b>303 446,30</b>	<b>303 446,30</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	794 780,66		325 553,70	325 553,70	325 553,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	860 000,00		860 000,00	860 000,00	860 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 654 780,66</b>		<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 038 980,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	39 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>39 000,00</b>		<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 439 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>1 146 553,70</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 742 104,36	0,00	5 100 000,00	5 100 000,00	5 100 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 742 104,36</b>	<b>0,00</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>85 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 827 104,36</b>	<b>0,00</b>	<b>5 186 500,00</b>	<b>5 186 500,00</b>	<b>5 186 500,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	39 000,00		39 000,00	39 000,00	39 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	807 750,00		1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>846 750,00</b>		<b>1 159 000,00</b>	<b>1 159 000,00</b>	<b>1 159 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 673 854,36</b>	<b>0,00</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 463 559,53	0,00	3 119 946,30	3 119 946,30	3 119 946,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 463 559,53</b>	<b>0,00</b>	<b>3 119 946,30</b>	<b>3 119 946,30</b>	<b>3 119 946,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	807 750,00	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>807 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>920 000,00</b>	<b>920 000,00</b>	<b>920 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 271 309,53</b>	<b>0,00</b>	<b>4 039 946,30</b>	<b>4 039 946,30</b>	<b>4 039 946,30</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	794 780,66		325 553,70	325 553,70	325 553,70

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU -

Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
 Reçu en préfecture le 20/12/2023  
 Publié le 860 000,00  
 ID : 026-212601983-20231211-2023\_12\_11\_105-BF

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	860 000,00		860 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)	807 750,00		1 120 000,00	1 120 000,00	1 120 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 462 530,66</b>		<b>2 305 553,70</b>	<b>2 305 553,70</b>	<b>2 305 553,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 733 840,19</b>	<b>0,00</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>1 146 553,70</b>
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	172 850,00		172 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	99 000,00		99 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	31 596,30	0,00	31 596,30
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	860 000,00	860 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		325 553,70	325 553,70
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>303 446,30</b>	<b>1 185 553,70</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	39 000,00	39 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	86 500,00	0,00	86 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 100 000,00	200 000,00	5 300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	920 000,00	920 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>5 186 500,00</b>	<b>1 159 000,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 450 000,00		1 450 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	39 000,00	39 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>1 450 000,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 119 946,30	0,00	3 119 946,30
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 120 000,00	1 120 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	920 000,00	0,00	920 000,00
28	Amortissement des immobilisations		860 000,00	860 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		325 553,70	325 553,70
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 039 946,30</b>	<b>2 305 553,70</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>242 200,00</b>	<b>172 850,00</b>	<b>172 850,00</b>
6135	Locations mobilières	0,00	1 050,00	1 050,00
617	Etudes et recherches	72 500,00	9 000,00	9 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	93 000,00	93 000,00	93 000,00
6288	Autres	40 000,00	45 000,00	45 000,00
63512	Taxes foncières	36 000,00	24 000,00	24 000,00
6378	Autres taxes et redevances	700,00	800,00	800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>107 000,00</b>	<b>99 000,00</b>	<b>99 000,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	107 000,00	99 000,00	99 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>349 200,00</b>	<b>271 850,00</b>	<b>271 850,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>35 000,00</b>	<b>31 596,30</b>	<b>31 596,30</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	35 421,97	32 000,00	32 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-421,97	-403,70	-403,70
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e + f</b>		<b>384 200,00</b>	<b>303 446,30</b>	<b>303 446,30</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>794 780,66</b>	<b>325 553,70</b>	<b>325 553,70</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>860 000,00</b>	<b>860 000,00</b>	<b>860 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	860 000,00	860 000,00	860 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 654 780,66</b>	<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 654 780,66</b>	<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 038 980,66</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	8 207,68
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 611,38
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-403,70

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 400 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 400 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>1 400 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 450 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	39 000,00	39 000,00	39 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	39 000,00	39 000,00	39 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 439 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>	<b>1 489 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 489 000,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 742 104,36	5 100 000,00	5 100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 742 104,36	5 100 000,00	5 100 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 742 104,36</b>	<b>5 100 000,00</b>	<b>5 100 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 000,00	86 500,00	86 500,00
1641	Emprunts en euros	85 000,00	86 500,00	86 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>85 000,00</b>	<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 827 104,36</b>	<b>5 186 500,00</b>	<b>5 186 500,00</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>39 000,00</i>	<i>39 000,00</i>	<i>39 000,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>38 000,00</i>	<i>37 850,00</i>	<i>37 850,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 150,00</i>	<i>1 150,00</i>
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>807 750,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
2762	<i>Créances transfert droit déduct° TVA</i>	<i>807 750,00</i>	<i>920 000,00</i>	<i>920 000,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>846 750,00</b>	<b>1 159 000,00</b>	<b>1 159 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>6 673 854,36</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 463 559,53	3 119 946,30	3 119 946,30
1641	Emprunts en euros	2 463 559,53	3 119 946,30	3 119 946,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 463 559,53</b>	<b>3 119 946,30</b>	<b>3 119 946,30</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	807 750,00	920 000,00	920 000,00
2762	Créances transfert droit deduct° TVA	807 750,00	920 000,00	920 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>807 750,00</b>	<b>920 000,00</b>	<b>920 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>3 271 309,53</b>	<b>4 039 946,30</b>	<b>4 039 946,30</b>
021	Virement de la section d'exploitation	794 780,66	325 553,70	325 553,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	860 000,00	860 000,00	860 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	430 000,00	430 000,00	430 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	430 000,00	430 000,00	430 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>1 654 780,66</b>	<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	807 750,00	1 120 000,00	1 120 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	807 750,00	920 000,00	920 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 462 530,66</b>	<b>2 305 553,70</b>	<b>2 305 553,70</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>5 733 840,19</b>	<b>6 345 500,00</b>	<b>6 345 500,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 345 500,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
932814 (9422)	CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE	26/12/2013	25/12/2013	25/03/2014	1 000 000,00	F	FIXE	3,670	3,721		T	P	O	A-1
MIN511572EUR (9423)	La Banque Postale	09/12/2016	30/06/2017	01/07/2018	500 000,00	F	FIXE	1,420	1,420		A	P	O	A-1
MON511573EUR (9424)	La Banque Postale	09/12/2016	23/12/2016	01/01/2018	500 000,00	F	FIXE	1,360	1,360		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

VILLE DE MONTELMAR - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023



Publié le

ID : 026-212601983-20231211-2023\_12\_11\_105-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>					2 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV  
A1.2**

**A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>1 380 807,31</b>					<b>86 447,83</b>	<b>31 972,63</b>	<b>0,00</b>	<b>8 207,68</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 380 807,31					86 447,83	31 972,63	0,00	8 207,68
932814 (9422)	N	0,00	A-1	590 329,45	9,98	F	FIXE	3,670	49 809,16	20 984,80	0,00	385,72
MIN511572EUR (9423)	N	0,00	A-1	395 554,36	18,50	F	FIXE	1,420	18 282,93	5 616,87	0,00	2 700,64
MON511573EUR (9424)	N	0,00	A-1	394 923,50	18,00	F	FIXE	1,360	18 355,74	5 370,96	0,00	5 121,32
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 380 807,31</b>					<b>86 447,83</b>	<b>31 972,63</b>	<b>0,00</b>	<b>8 207,68</b>

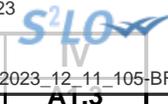
(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).





**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**A1.3**

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

**A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 380 807,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**

**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>
<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments	10	09/04/1992
L	Réseaux	30	09/04/1992
L	Agencement des bâtiments	30	09/04/1992
L	Matériel de transport	7	14/11/1996
L	Mobilier	12	14/11/1996
L	Autres immobilisations	7	14/11/1996



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

## A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 026-212601983-20231211-2023_12_11_105-BF



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>
<b>A3.2</b>

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.



**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

**A4.1**

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>125 500,00</b>	<b>I 125 500,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>86 500,00</b>	<b>86 500,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	86 500,00	86 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	39 000,00	39 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>125 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 500,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>2 105 553,70</b>	<b>III 2 105 553,70</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>920 000,00</b>	<b>920 000,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	920 000,00	920 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>1 185 553,70</b>	<b>1 185 553,70</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	430 000,00	430 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	430 000,00	430 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	325 553,70	325 553,70

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>2 105 553,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 105 553,70</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 125 500,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 2 105 553,70</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 1 980 053,70</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**C1.1**

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

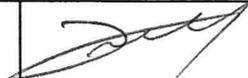
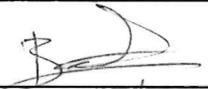
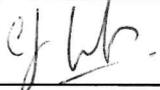
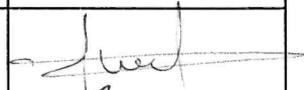
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## État de présence - Conseil Municipal du Lundi 11 décembre 2023

M. Julien CORNILLET Maire		M. Vincent PERROUX	
Mme Marie-Christine MAGNANON		M. Julien DECORTE	
M. Éric PHÉLIPPEAU		M. Jérôme BEAUTHÉAC Pouvoir à N. GRAVES	
Mme Ghislaine SAVIN		M. Karim OUMEDDOUR	
M. Laurent CHAUVEAU		Mme Chloé PALAYRET-CARILLION	
M. Jean-Michel GUALLAR		M. Dorian PLUMEL	
Mme Emeline MEHUKAJ Secrétaire de séance		M. Nicolas DELOLY	
M. Cyril MANIN Pouvoir à V. VIAU		Mme Demet YEDILI Pouvoir à E. MEHUKAJ	
Mme Fabienne MENOUAR		M. Corentin CATELLA Pouvoir à C. MATSAERT	
M. Chérif HEROUM		M. Jean-Frédéric FABERT Pouvoir à F. COUTOS-THÉVENOT	
Mme Sylvie VERCHÈRE		M. François COUTOS-THÉVENOT	
Mme Pauline CABANE		M. Christophe ROISSAC	
M. Norbert GRAVES		M. Karim BENSID-AHMED	
Mme Anne BELLE Pouvoir à Ph. LHOTTELLIER		Mme Cécile GILLET	
M. Jacques ROCCI		M. Laurent MILAZZO Pouvoir à Ch. ROISSAC	
M. Philippe LHOTTELLIER		M. Jacques SÉBILLE	
Mme Catherine MATSAERT		M. Laurent LANFRAY Pouvoir à P. BRUNEL-MAILLET	
Mme Florence VINENT		Mme Françoise CAPMAL	
Mme Vanessa VIAU		Mme Patricia BRUNEL-MAILLET	
Mme Sandrine MAGNETTE			